

## Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2)

**ARRETE n° 0102/2020**

CENTRE DE GESTION  
04 FEV. 2020  
COURRIER

### Le MAIRE de la Commune d'ELNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu les Décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 Mai 2016 abrogeant les décrets n°87-1107 du 30 Décembre 1987 et n°87-1108 du 30 Décembre 1987, relatifs à l'organisation des carrières et aux échelles de rémunérations de la Catégorie C,

Vu le Décret n°2016-1372 du 12 Octobre 2016 portant sur la nouvelle organisation des carrières de catégorie C et ses dispositions transitoires, Article 3,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 18 Décembre 2019.

## ARRETE

### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mme LOPEZ Maria Augusta	Adjoint Administratif – 7 <sup>ème</sup> Echelon	01/01/2020

### Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

#### Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

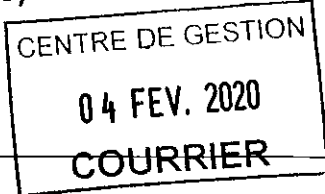
Fait à ELNE  
le 27 Janvier 2020  
Le Maire,  
M. BARNIOL



## Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe (C3)

ARRETE n° 0202 /2020



Le MAIRE de la Commune d'ELNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu les Décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 Mai 2016 abrogeant les décrets n°87-1107 du 30 Décembre 1987 et n°87-1108 du 30 Décembre 1987, relatifs à l'organisation des carrières et aux échelles de rémunérations de la Catégorie C,

Vu le Décret n°2016-1372 du 12 Octobre 2016 portant sur la nouvelle organisation des carrières de catégorie C et ses dispositions transitoires, Article 3,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 18 Décembre 2019

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe (C3) est fixé comme suit pour l'année 2019

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Monsieur NOU Christophe	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe (C2) 8 <sup>ème</sup> Echelon	01/01/2020

#### Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à ELNE  
Le, 27 Janvier 2020

Le Maire,  
Yves BARNIOL

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Publié le 04/02/2020

## Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2)

ARRETE n°0302/2020

CENTRE DE GESTION  
04 FEV. 2020  
COURRIER

Le Maire de la Commune d'ELNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu les Décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 Mai 2016 abrogeant les décrets n°87-1107 du 30 Décembre 1987 et n°87-1108 du 30 Décembre 1987, relatifs à l'organisation des carrières et aux échelles de rémunérations de la Catégorie C,

Vu le Décret n°2016-1372 du 12 Octobre 2016 portant sur la nouvelle organisation des carrières de catégorie C et ses dispositions transitoires, Article 3,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 18 Décembre 2019

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mr BELTRAN José	Adjoint Technique – 9 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020
2 – Mr ARNEDO Didier	Adjoint Technique – 6 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

#### Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.



Fait à ELNE  
Le, 27 Janvier 2020  
Le Maire,

Yves BARNIOL

Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Publié le 04/02/2020

## Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Adjoint d'Animation Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2)

**ARRETE** n° 0402/2020

CENTRE DE GESTION  
04 FEV. 2020  
COURRIER

### Le MAIRE de la Commune d'ELNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu les Décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 Mai 2016 abrogeant les décrets n°87-1107 du 30 Décembre 1987 et n°87-1108 du 30 Décembre 1987, relatifs à l'organisation des carrières et aux échelles de rémunérations de la Catégorie C,

Vu le Décret n°2016-1372 du 12 Octobre 2016 portant sur la nouvelle organisation des carrières de catégorie C et ses dispositions transitoires, Article 3,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 18 Décembre 2019.

## ARRETE

### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2<sup>ème</sup> Classe (C2) est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mme JIMENEZ Sonia	Adjoint Administratif – 6 <sup>ème</sup> Echelon	01/03/2020

### Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

#### Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :



Fait à ELNE  
le, 27 Janvier 2020

Le Maire,

Yves BARNIOL